



La Municipalité de Ballaigues informe

Bulletin communal no 109

Juillet 2014

Grand-rue - Fermeture de la Chaussée – Pose des enrobés bitumineux

Madame, Monsieur,

Dans le but de réaliser le réglage et la pose des enrobés dans les meilleures conditions possibles, la chaussée devra être entièrement fermée à la circulation.

Quand : du 14 au 18 juillet 2014

Où : Entre la Place du Château (restaurant) et le carrefour avec le chemin du Verger/Vieille Route.

Déviation : Une déviation est prévue par la Route des Planches qui est la seule voie alternative. Une signalisation sera mise en place aux carrefours de la Cure et de la Vieille Route, aux deux extrémités de la déviation.

Lorsque le carrefour « Verger/Vieille Route » sera inaccessible en raison des manœuvres des machines, la circulation sera transférée temporairement sur la Vieille Route depuis Jura-Rosaly. Les usagers sont priés de se conformer strictement aux indications de l'entreprise qui mettra tout en œuvre pour limiter les restrictions de circulation.

Cars postaux : CarPostal mettra en service des mini-bus pendant cette période. Les arrêts de bus « Cure » et « Poste » seront desservis normalement. L'arrêt « Dentsply – Maillefer » sera déplacé sur la Vieille Route. CarPostal annoncera les changements avec la signalisation nécessaire.

Poids-lourds : Le trafic de poids-lourds en transit sera totalement dévié par la Route des Grands Bois, pour toute la durée de la fermeture. Les poids-lourds se dirigeant à Ballaigues ne pourront pas traverser le village. L'accès sera possible depuis la jonction autoroutière ou depuis Lignerolle, selon le côté du village.

Urgences : Dans tous les cas, l'accès aux véhicules d'urgence sera toujours possible.

Livraison : Dans la mesure du possible, toute livraison privée est à éviter pendant cette semaine. En cas de nécessité d'accès **obligatoire** et déjà planifiée, la Direction des Travaux doit en être informée au plus vite pour l'organiser.

Contact : Bourgeois & Rudaz SA, M. Damien GOHL, 021 843 30 62.

Piétons : La circulation piétonne est autorisée, en suivant les indications de l'entreprise sur place.

Cette étape des travaux est décisive pour obtenir une route de qualité et durable. La Municipalité vous remercie par avance des efforts consentis pendant ces quelques jours.

La Municipalité vous présente, Madame, Monsieur, l'expression de sa considération distinguée.

Ballaigues, juillet 2014

La Municipalité